

**DECISION DU PRESIDENT**  
**2024DECISION36**

**Objet :** SLH CONTROL – Contrat de maintenance et d'hébergement billetterie de la piscine du Poiré-sur-Vie.

**LE PRESIDENT,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le contrat de maintenance et d'hébergement n° 2024/02/005 de la société SLH CONTROL : 3A rue du Jardin d'Ecosse – 57245 PELTRE, concernant la billetterie à la Piscine du Poiré sur Vie,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le contrat n° 2024/02/005 de la société SLH CONTROL : 3A rue du Jardin d'Ecosse – 57245 PELTRE, concernant la maintenance de la billetterie et du contrôle d'accès à la Piscine du Poiré-sur-Vie pour une période de 1 an renouvelable 2 fois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Les montants s'élèvent à :

- Du 01/04/2024 au 31/03/2025 : 2 550 € HT
- Du 01/04/2025 au 31/03/2026 : 5 550 € HT
- Du 01/04/2026 au 31/03/2027 : 5 550 €

Soit un montant total pour les 3 ans de 13 650 € HT.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

**Fait le 23 février 2024 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.**

Le Président,  
**Guy Plissonneau**

